



# Éducation : comment le ministre Pap Ndiaye veut renforcer la mixité sociale au collège

06h00 , le 28 septembre 2022



La France est un des États de l'OCDE où l'origine sociale pèse le plus sur la réussite des collégiens. Photo d'illustration. (UGO AMEZ/SIPA)

C'est un enjeu crucial... et un dossier explosif. Au pays du grand écart scolaire – la France est un des États de l'OCDE où l'origine sociale pèse le plus sur la réussite des collégiens –, renforcer la mixité reste un combat. Une note du service statistique du ministère le constatait encore en juillet dernier : « *Les collèges ont des compositions sociales très différentes, ce qui est régulièrement décrit comme un facteur renforçant les inégalités scolaires.* » Pour preuve, à la rentrée 2021, la proportion des enfants d'ouvriers ou d'inactifs – 37,4 % en moyenne au collège – dépasse 61 % dans le dixième des établissements les plus défavorisés, et chute à 14,6 % dans le dixième des plus favorisés.

## Lire aussi - Inégalités, harcèlement, lacunes... Pourquoi ça cloche au collège

La différence public / privé s'avère aussi très marquée. À la rentrée 2021, épingle la même étude, 40,1 % des élèves du secteur privé sous contrat sont de milieu social très favorisé contre 19,5 % dans le public. Dans les faits, la ségrégation varie beaucoup d'un territoire à l'autre. Elle est plus forte dans les départements les plus urbains, en particulier dans les Hauts-de-Seine, à Paris et dans les Bouches-du-Rhône. Et elle n'évolue pas partout de la même façon : elle a diminué dans une vingtaine de départements, majoritairement situés dans le nord et l'ouest de la métropole, mais a augmenté dans une vingtaine d'autres, plutôt situés dans la moitié sud de l'hexagone. Des cursus d'excellence dans les collèges défavorisés

« *Le collège unique est un mythe, affirme Pierre Merle, sociologue de l'éducation. En réalité, il existe trois catégories : les établissements privés, qui recrutent majoritairement les enfants d'origine sociale aisée ; les établissements du public en éducation prioritaire qui concentrent des élèves des milieux populaires, et les établissements publics hors éducation prioritaire au recrutement le plus souvent intermédiaire.* » Des différences qui contribuent fortement, rappelle-t-il, aux inégalités de réussite scolaire entre les collèges en question.

Le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye , a bien conscience du problème, lui qui confiait



fin août au média Brut que l'école était « *injuste avec les pauvres* ». La mixité sociale, a-t-il assuré, est « *très clairement une des priorités* » de son ministère. À la rentrée 2022, 43 nouvelles sections internationales ont ainsi été implantées dans les collèges parmi les plus défavorisés de 21 académies. Des cursus d'excellence – option français et culture antique en 6e, classes à horaires aménagés, sections sportives ou classes bilingues – sont également proposés dans les établissements moins cotés. Et en sens inverse, 230 collèges se sont vu fixer, cette année, des objectifs pour augmenter leur taux de boursiers.

### **Lire aussi - À Paris, un lycée concilie hip-hop et réussite scolaire**

Jouer sur la carte scolaire

Mais le remède le plus efficace consiste à jouer sur la carte scolaire (qui définit le périmètre de recrutement de chaque établissement). En la redécoupant. En fermant les établissements-ghettos (comme les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine, à Toulouse, qui concentraient plus de 85 % d'élèves issus de familles défavorisées et alignaient des taux d'échec scolaire importants). Ou en créant des secteurs multi-collèges afin de brasser davantage les populations. « *C'est intéressant dans les grandes villes où il peut y avoir, à quelques centaines de mètres, des quartiers défavorisés et favorisés*, explique Julien Grenet, directeur de recherche au CNRS et professeur à l'école d'économie de Paris. *Par exemple, dans le 18e arrondissement de Paris, avec la Goutte d'Or à l'est du boulevard Barbès et la Butte Montmartre à l'ouest.* »

Depuis la rentrée 2017, trois secteurs bi-collèges ont ainsi été mis en place dans les 18e et 19e arrondissements de la capitale (et ont concernés chaque année près d'un millier d'élèves à l'entrée en sixième). Pour les affecter à l'un des établissements, deux modalités ont été mises en œuvre : la « montée alternée » (tous les sixièmes entrent dans un collège la première année, la promo suivante va dans l'autre l'année d'après) ou le choix scolaire régulé (un algorithme répartit les élèves pour aboutir à une composition sociale équilibrée). « *Le bilan des trois premières années est encourageant* », estime la note d'évaluation publiée en février 2021. Dans deux secteurs, « *la mixité sociale a fortement progressé dans les classes de sixième et le taux d'évitement vers le privé a diminué de 15 à 30 % entre 2016 et 2019* ».

Réactions hostiles

Pap Ndiaye aime citer les exemples parisiens et toulousains. Mais ces initiatives ne sont pas simples à dupliquer. « *Les tentatives pour étendre le dispositif des secteurs multi-collèges dans d'autres arrondissements de Paris n'ont pas abouti en raison de réactions locales très hostiles* », explique Julien Grenet. Qui invite à réfléchir à la mise en place d'un logiciel d'affectation en sixième (sur le modèle d'Affelnet, qui sert à dispatcher les élèves entrant en seconde selon plusieurs paramètres). Et à la possibilité d'imposer plus de mixité aux collèges privés.

Mais l'Enseignement catholique a déjà prévenu : « *Nous n'accepterons jamais la sectorisation, contraire au principe de liberté de choix des familles* », ni « *une politique de quotas inefficace* ». Philippe Delorme, son secrétaire général, déplore le fait que les collectivités n'aident pas les familles des collèges privés à payer la cantine ou les transports scolaires : « *On ne peut pas d'un côté nous reprocher notre manque de mixité sociale et de l'autre refuser de mettre en place les mesures pour permettre son développement.* » Pas de doute : la mixité reste toujours un dossier ultra-sensible.

